

10/02/2026



Nature de l'acte :
Libertés publiques et
pouvoirs de police

OBJET :

Réglementation tempo-
raire de la circulation
Rue de Laumeuil et rue
de la Tonnellerie et av
des droits de l'homme

Travaux effectués
par l'entreprise
EUROVIA

Certifiée exécutoire

Publication / Notification :
10/02/2026

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche (Corrèze),
Alain LAPACHERIE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212.1, L. 2212.2 et L. 2213.1 ;

Vu le Code de la Route, notamment les articles R. 411-21-1, R.411-25.

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1, 8^{ème} partie signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifiée ;

Vu la demande de l'entreprise EUROVIA, Parc d'entreprise Brive Ouest rue Jean Dallet 19108 Brive-la-Gaillarde Cedex ;

Considérant que pour permettre l'application des enrobés du futur giratoire au croisement de la rue de Laumeuil, de la rue de la tonnellerie et de l'avenue des Droits de l'Homme il est nécessaire de réglementer la circulation et d'instituer une réglementation particulière;

ARRÊTE

Article 1 – Afin de permettre la réalisation de ces travaux, la circulation de tous les véhicules sera interdite sauf riverains et services publics au niveau du giratoire situé entre les rues de Laumeuil, de la Tonnellerie et l'avenue des droits de l'Homme du 09 au 13 mars 2026 inclus. Une déviation sera mise en place par le chemin de la Galive, par l'avenue des Droits de l'homme ainsi que par l'avenue de la Marquisie.

Article 2 – La signalisation sera conforme à l'instruction interministérielle modifiée susvisée relative à la signalisation temporaire des routes sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

Article 3 – Copie du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur l'Adjudant-Chef, commandant la Brigade de Gendarmerie de LARCHE,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Commune,
- L'entreprise EUROVIA,

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 10 février 2026

Le Maire,



Alain LAPACHERIE